PROCES VERBAL de la REUNION du C.C.A.S. du 30 Juin 2026

Nombre de membres : - en exercice : 15
- présents : 12
- excusés : 3

Date de la convocation : 9 Juin 2026

L'an deux mil vingt six le trente juin à 18 h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire et Présidente.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Présidente du CCAS et Maire de La Chapelle d'Aurec
Marie-Josèphe CARROT, Marie-Claude LOPEZ, Patrice MALENDOWSKI, Éric SCHMIDT, Yvette CHOL, Didier LHOSTE, Virginie SOLILY, Angélique ROLHION, Antoinette ESTEVE GONNET, Aurélie FOURNEL, Marie-Laure CIVET

Excusés : Jean-Marc GRENOUILLER, Françoise GUERRIERI, Jocelyne MONTET

Yvette CHOL a été nommée secrétaire.

Madame le Maire fait lecture du précédent procès-verbal du conseil d'administration du 20 avril 2026. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire invite ensuite le conseil d'administration à aborder l'ordre du jour de la présente séance.

1. Modification du bail précaire avec le GAEC PERRIER à compter du 1er janvier 2027

Le Conseil d'administration du CCAS loue des terrains à titre précaire au GAEC Perrier depuis 2023.

Ces terrains représentent une surface totale de 17 722 m². Or, il s'avère que les terrains situés au lieu-dit La Sagne sont constructibles. Ils représentent une surface totale de 3 518 m².

Au cours du printemps 2025, Mme le Maire a reçu les époux Perrier pour les informer de son intention de proposer au CCAS de mettre fin à la location des terrains à La Sagne à compter de 2027.

En effet, la Commune envisage de réaliser un éventuel projet immobilier sur les parcelles C 676/679 et 682.

Aussi, Mme le Maire propose de mettre fin à compter du 1er Janvier 2027 à la location des terrains situés à La Sagne.

Les terrains de Peyre Blanche, quant à eux, d'une surface totale de 14 204 m² feront toujours l'objet d'un bail précaire avec le GAEC dont le loyer sera proratisé selon la nouvelle surface.

Situation actuelle				
		Réf. des terrains		
Locataires	**lieu-dit**	**Nvelles réf**	**(anciennes réf)**	**Superficie en m²**
GAEC Epoux Perrier	La Sagne	**C 676**		1 816
	La Sagne	**C 679**		1 499
	La Sagne	**C 682**		203
	Peyre Blanche	**D 315**	D 118	11 210
		D 316	D 166	2 994
Surface totale				17 722

Situation au 1er janvier 2027				
		Réf. des terrains		
Locataires	**lieu-dit**	**Nvelles réf**	**(anciennes réf)**	**Superficie en m²**
GAEC Epoux Perrier	Peyre Blanche	**D 315**	D 118	11 210
		D 316	D 166	2 994
Surface totale				14 204

Invité à se prononcer sur la modification du bail précaire aux époux Perrier, le Conseil d'administration décide à l'unanimité des membres présents de mettre fin à compter du 31 Décembre 2026 à la location à titre précaire des terrains situés à La Sagne aux époux Perrier.
Il indique que le bail précaire à compter du 1er janvier 2027 portera uniquement sur les parcelles situées à Peyre Blanche pour une surface totale de 14 204 m².

2. Semaine bleue du 05 au 11 octobre 2026

La semaine bleue est organisée sur l'ensemble de l'hexagone. Sur notre territoire, c'est la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron qui prend en charge financièrement le coût des opérations des Communes volontaires pour participer. Le CCAS offre, quant à lui, une collation sucrée et une boisson à tous les participants.
Le thème de cette année est « Relions tous les âges dans un territoire engagé ».
Plusieurs pistes ont été évoquées pour programmer une animation intergénérationnelle en adéquation avec le thème. Yvette Chol a pris contact avec plusieurs prestataires et notamment le CDMDT43 qui propose des initiations aux danses folkloriques avec des musiciens.
Pour que cette manifestation prenne un caractère intergénérationnel, il faudrait pouvoir associer les enfants de l'école, l'animation devra ainsi se réaliser sur du temps scolaire.
Yvette Chol va prendre contact avec les enseignants pour voir la faisabilité du projet.
Cette animation nécessite la présence des membres du CCAS pour assurer l'organisation de la manifestation le Jour J.
La communication de l'événement est également partagée avec la CCMVR qui créée et fournit les flyers / affiches et les membres du CCAS qui assurent la diffusion auprès de nos administrés âgés de 60 ans et plus.

3. Mise en place de visites auprès des personnes vulnérables

La loi stipule que les personnes vulnérables doivent se faire connaitre en mairie.
A ce jour, personne n'a fait cette demande.
En raison de l'épisode caniculaire du mois de mai dernier, des appels et des visites ont été réalisés pour veiller à l'état de santé de nos aînés. Mme le Maire fait lecture des personnes jugées vulnérables (sans famille, ni voisins aux alentours). Les personnes qui ont été contactées ont beaucoup apprécié cette démarche.

4. Noël des aînés le samedi 5 décembre 2026

Cette année, l'animation musicale sera assurée par Betty Chaussende de 14 h à 17h30. Cet après-midi sera également l'occasion de distribuer les colis et/ou les bons cadeaux pour les aînés âgés au minimum de 70 ans en 2026.
Le montant du bon d'achat est inchangé soit 25 € par personne et les colis seront de valeurs identiques 25 € pour une personne et 50 € pour un couple.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h45.

Secrétaire de séance

Yvette CHOL

La Présidente du CCAS

Caroline DI VINCENZO